



CODE DE CONDUITE ÉTHIQUE

L'Association **Cycloconsommateur** s'engage à promouvoir des valeurs d'intégrité et de transparence dans toutes ses activités. Ce Code de Conduite Éthique établit les principes que chaque membre, bénévole, partenaire, et collaborateur de l'association doit suivre pour garantir une conduite irréprochable et conforme aux meilleures pratiques en matière d'éthique et de prévention de la corruption.

1. NOS PRINCIPES FONDATEURS

- **Intégrité** : Nous agissons toujours avec honnêteté et équité, tant dans nos relations internes que dans nos interactions avec l'extérieur. L'intégrité guide chacune de nos actions.
- **Transparence** : Nous veillons à la clarté et à l'ouverture dans toutes nos opérations, que ce soit dans la gestion financière, la prise de décisions, ou la communication avec nos parties prenantes.
- **Responsabilité** : Chaque membre est responsable de ses actes et de leurs conséquences, en respectant les lois et règlements en vigueur.

2. GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

- **Déclaration** : Tous les membres doivent signaler tout conflit d'intérêt potentiel ou avéré, en particulier ceux pouvant affecter leur impartialité dans la prise de décisions.
- **Résolution** : Les conflits d'intérêts doivent être gérés de manière à préserver les intérêts de l'association et à maintenir la confiance de toutes les parties concernées.

3. CONTRÔLES FINANCIERS

- **Double Validation** : Tous les paiements significatifs requièrent la validation de deux membres autorisés, garantissant ainsi un contrôle accru.
- **Suivi Comptable** : Nous assurons une comptabilité précise et transparente de toutes les transactions financières, accessible pour toute vérification nécessaire.

4. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

- **Cadeaux et Avantages** : L'acceptation de cadeaux ou d'avantages est strictement encadrée pour éviter toute influence sur les décisions. Aucune faveur excessive ne doit être acceptée.
- **Choix des Partenaires** : Nos partenaires sont sélectionnés en fonction de leur engagement envers des pratiques éthiques et leur conformité aux valeurs de l'association. Nous évitons toute forme de corruption ou de conflit d'intérêts.



5. UTILISATION DES RESSOURCES

- **Gestion Responsable** : Les ressources de l'association, qu'elles soient financières, matérielles, ou humaines, doivent être utilisées de manière efficace et uniquement dans le cadre des objectifs de l'association.
- **Transparence** : Nous nous engageons à une gestion rigoureuse et transparente des fonds, avec des contrôles réguliers pour prévenir toute utilisation abusive.

6. CONFIDENTIALITÉ

- **Protection des Données** : Les informations confidentielles concernant l'association, ses membres ou ses partenaires sont protégées et ne sont divulguées que si la loi l'exige ou avec une autorisation appropriée.
- **Respect de la Vie Privée** : Nous respectons la confidentialité des données personnelles conformément aux lois sur la protection des données.

7. FORMATION ET SENSIBILISATION

- **Éducation Continue** : Nous proposons des sessions de sensibilisation en utilisant les outils et ressources fournis par l'Agence Française Anticorruption (AFA). Ces outils sont spécialement conçus pour renforcer les compétences de nos membres en matière d'éthique et de lutte contre la corruption.
- **Communication Régulière** : Des rappels sur les bonnes pratiques sont régulièrement partagés lors des réunions et par le biais de nos communications internes.

8. SIGNALEMENT DES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS

- **Mécanisme de Signalement** : Un système sécurisé est en place pour permettre aux membres de signaler tout comportement inapproprié ou toute violation de ce Code, avec la possibilité de le faire de manière anonyme.
- **Protection des Lanceurs d'Alerte** : Les membres qui signalent des violations en toute bonne foi sont protégés contre toute forme de représailles.

9. SANCTIONS

- **Enforcement** : Toute infraction à ce Code de Conduite peut entraîner des sanctions, allant de l'avertissement à l'exclusion de l'association.



10. RÉVISION DU CODE

• **Mise à Jour** : Ce Code sera régulièrement révisé pour s'assurer qu'il reste pertinent et aligné avec les dernières évolutions légales et éthiques. Les modifications seront communiquées à tous les membres.

L'Association Cycloconsommateur est déterminée à mener toutes ses activités dans un esprit d'intégrité, de transparence, et de responsabilité. **Ce Code de Conduite Éthique est le pilier de notre engagement et doit être respecté par tous les membres en toutes circonstances.**

A St-Clar,
Le 20 Août 2024

Céline PACINI

Présidente Cycloconsommateur